



## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA BROCANTE DU CAP-CENTRE SOCIAL DE TONNAY-CHARENTE

❖ ***Vous participez à la brocante du CAP-Centre Social et nous vous en remercions. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document, lequel vous indique le fonctionnement général de cet évènement.***

❖ ***L'association a réaffirmé pour cette nouvelle formule de la brocante organisée par le CAP, le caractère associatif de cette manifestation et le souhait de privilégier l'accueil d'exposants non professionnels***

❖ ***SOYEZ VIGILENT : Votre inscription définitive vous sera signifiée une fois traitée, par MAIL ou TÉLÉPHONE. Si 48 h avant la manifestation vous n'avez pas de nouvelle de notre association PRENEZ CONTACT AVEC NOUS.***

### 1.- L'inscription : Modalités et montant

- La fiche d'inscription et le règlement du nombre de mètres occupés sont obligatoires pour occuper un emplacement.
- Le montant 2025 est fixé à 3 € 50 le mètre réservé (avec un minimum de 3 mètres sans voiture et 5 mètres avec véhicule).
- L'inscription sera considérée comme définitive à réception du document d'inscription (fiche de renseignements), dûment renseigné et accompagné d'une copie de votre carte d'identité.
- Le règlement des mètres réservés doit obligatoirement être joint à l'inscription :
  - Chèque à l'ordre du CAP – Centre Social
  - Espèces à déposer au CAP – Centre Social lors des permanences d'inscription
- **Les exposants n'auront pas le choix de leur emplacement. Leur numéro d'emplacement leur sera communiqué dès confirmation de leur inscription. Les emplacements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée.**
- Sans réservation, le CAP - Centre Social ne garantit pas de place le jour de l'évènement.

- **L'accès à la brocante ne sera pas autorisé aux exposants professionnels pour tout ce qui est alimentaire et restauration (friterie, confiserie, chichis, crêpes, gâteaux, fromages, sandwiches...).**
- **Vente de denrées alimentaires : Elle est interdite sur les stands des particuliers (gâteaux, confitures, légumes, fruits, noix, miel, alcools, escargots...).**

## 2.- Annulation :

- Si un exposant souhaite annuler son inscription avant l'évènement, il dispose d'un **délai de 15 jours avant la date** de la brocante pour le faire. En deçà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursés en cas de mauvaise météo le jour « J ».
- Si l'évènement est annulé à l'initiative des organisateurs, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

## 3.- Les emplacements :

- L'emplacement est choisi par les organisateurs.

## 4.- Véhicule sur les emplacements :

- Pour ceux qui réservent avec une voiture et/ou une remorque derrière leur banc, il faudra **OBLIGATOIREMENT** réserver au **minimum 5 mètres**.
- **L'accès aux campings – cars est réglementé** sur le périmètre de la brocante (**Merci de le préciser lors de l'inscription**)



## 5.- Organisation de l'entrée de la brocante :

- L'accueil aura lieu à partir de **6 h sur le site et jusqu'à 8 h 00**
- **L'arrivée de chaque exposant devra se faire via le quai des Capucins (en passant devant les locaux du Club Nautique / CRAMPT**
- La sortie des véhicules se fera obligatoirement via la rue des Capucins – D 124
- Fin de la brocante : **17 h 00 (Tous les exposants devront impérativement avoir évacué le site avant 18h)**

- **Pour des raisons de SECURITÉ, il ne pourra pas y avoir de sortie de la brocante avec des véhicules sans autorisation avant l'heure de fin de la manifestation : 17 h 00**

#### **6.- Informations :**

- La liste des exposants est fournie par le CAP – Centre Social à la commune, qui doit valider celle – ci. Cette liste peut être demandée par les autorités de police, le jour-même.
- **La photocopie de votre carte d'identité est OBLIGATOIRE.**
- A la fin de la brocante, nous vous demandons de bien vouloir remballer l'ensemble de votre stand et de **ne pas laisser de déchets sur votre emplacement.**
- Sur le site de la brocante, un point restauration (buvette, sandwiches, ...) sera à votre disposition, aucune vente de denrées alimentaires et de boissons ne sera tolérée en dehors de ce point de restauration.
- Les bénéfices de l'organisation de cette brocante serviront à financer en partie des projets de jeunes, d'enfants ou de familles accompagnés par les équipes de l'association CAP – Centre Social
- Les places de stationnement aux abords de l'entrée visiteurs du site sont réservées aux personnes à mobilité réduite. Merci de ne pas les utiliser.

**Pensez à prévoir de la monnaie !**

***Nous vous souhaitons de passer un bon dimanche parmi nous.***

L'équipe du CAP-Centre Social.

